

3A CORPORATION LYON

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 9-15 rue Rouget de Lisle, 92130 Issy-les-Moulineaux
830 251 708 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six,

Le 1 juillet, à 9 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation régulière de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- M. Jean-Marie THUAL, demeurant 15 rue du Docteur Vuillieme 92130 Issy-les-Moulineaux, titulaire de 1 part ;
- 3A CORPORATION, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B214878, titulaire de 999 parts.

La feuille de présence, signée des associés, est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée est présidée par M. Jean-Marie THUAL, gérant.

Résolution 1 – Constat de cession entre l'associé initialement unique et un nouvel associé

L'assemblée prend acte de la cession de 1 part intervenue le 1^{er} juillet 2026 par la société 3A CORPORATION, associé initialement unique, au profit de M. Jean-Marie THUAL, personne physique, telle que constatée par acte sous seing privé en date du 1^{er} juillet 2026 dont copie est annexée.

L'assemblée constate que toutes formalités d'agrément éventuellement prévues aux statuts ont été accomplies et que la cession est opposable à la société.

Résolution 2 – Constat d'une cession antérieure de 2019 non reprise dans les statuts

L'assemblée rappelle qu'une cession de 1 part est intervenue le 23 décembre 2019 entre la société Alan Allman Associates et la société 3A CORPORATION, constatée par acte sous seing privé en date du 23 décembre 2019, régulièrement notifiée ou acceptée par la société, mais non intégrée dans la dernière version des statuts.

L'assemblée en prend acte et décide de régulariser la rédaction des statuts en conséquence.

3A CORPORATION LYON

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 9-15 rue Rouget de Lisle, 92130 Issy-les-Moulineaux
830 251 708 RCS NANTERRE

Résolution 3 – Mise à jour des statuts

En conséquence des résolutions 1 et 2, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts relatif au capital social et à la répartition des parts, qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 8 – Capital social:

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 (MILLE) euros.

Il est divisé en 1 000 parts sociales numérotées de 1 à 1 000, attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

- *Dans le cadre d'une cession intervenue le 23 décembre 2019, la société ALAN ALLMAN ASSOCIATES a cédé une part sociale détenue dans la Société à la société 3A CORPORATION ;*
- *Dans le cadre d'une cession intervenue le 1^{er} juillet 2026, la société 3A CORPO a cédé une part sociale à Monsieur Jean-Marie THUAL.*

A l'issu de cette cession, les parts sociales sont détenues :

- *Par la société 3A CORPORATION, à concurrence de 999 parts, numérotées de 1 à 999 en rémunération de son apport ;*
- *Par Monsieur Jean-Marie THUAL, à concurrence d'une part, numérotée 1000, suite à la cession intervenue le 1^{er} juillet 2026.*

Total égal au nombre de parts composant le capital social, ci 1 000 parts. »

Les autres dispositions statutaires demeurent inchangées. Les statuts mis à jour sont arrêtés en séance, signés par la gérance et par tout associé qui le souhaite, et annexés au présent procès-verbal pour dépôt au RCS.

Résolution 4 – Constat des erreurs figurant au greffe et décision de régularisation

L'assemblée constate que les mentions actuellement portées au registre du commerce et des sociétés indiquent l'existence de trois associés, alors qu'à la suite des cessions rappelées ci-dessus, la SCI ne compte en réalité que deux associés : la société 3A CROPORATION et Monsieur Jean-Marie THUAL.

L'assemblée décide :

- de charger la gérance d'établir et signer toutes pièces nécessaires à une demande d'inscription modificative au RCS et au registre national des entreprises, afin de faire rectifier la liste des associés et la répartition des parts,
- de déposer, en annexe au RCS, les statuts mis à jour, conformément à l'article 1865 du code civil et à l'article 52 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 dans sa rédaction issue du décret n° 2026-340 du 30 avril 2026,
- de faire procéder aux autres formalités de publicité requises, notamment l'insertion dans un support d'annonces légales si nécessaire.

Résolution 5 – Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés à M. Jean-Marie THUAL, gérant, avec faculté de subdélégation, à l'effet

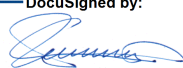
3A CORPORATION LYON

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 9-15 rue Rouget de Lisle, 92130 Issy-les-Moulineaux
830 251 708 RCS NANTERRE

d'accomplir l'ensemble des formalités légales et réglementaires découlant des présentes décisions, notamment : signature des formulaires, dépôt au guichet unique, relations avec le greffe et, plus généralement, toutes démarches utiles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président de séance et, le cas échéant, par les associés présents.

DocuSigned by:

4FFDB254CD59443...

DocuSigned by:

7A4025D43E9A48D...

Signé par :
JEAN-MARIE THUAL
B6C64F51B3DB4CD...